



<p><b>République Française</b></p> <p>Département du Tarn</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE                  DES DÉLIBÉRATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL                  COMMUNE D'AIGUEFONDE</b></p>	<p><b>Nombre de Membres</b></p> <p>En exercice : 23                  Présents : 15                  Procurations : 6                  Exprimés : 21                  Date Convocation : 00/04/2023                  Date d’Affichage : 00/04/2023</p>
---	--	---

**Séance du 12 avril 2023 à 20h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Philippe CÉRÉ.

**Étaient présents :** M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme GALTIER-CAUQUIL. M. RASTOUIL. Mme BEUCAMP. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. M. LACROUX. Mmes BAUX-NARVAEZ, ZACARIAS.

**Étaient excusés :** M. POLLET donne procuration à M. LEROUX. Mme BRIAUT donne procuration à Mme BLANC. M. MOUTY donne procuration à M. RASTOUIL. Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. M. COUZINIÉ donne procuration à M. LACROUX. M. GARCIA donne pouvoir à Mme ZACARIAS. Mme MIRA. M. GUÉRIN

**Secrétaire de séance :** Mme Emma CHALARD

**Objet :** *Fermeture de poste de chef de police municipale et ouverture de poste de brigadier-chef principal*

**Monsieur Le Maire informe l’assemblée :**

Conformément à l’article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d’assurer les missions de service à la population, de prévention et de sécurité.

Considérant la possibilité de recruter par voie de mutation un brigadier-chef principal au 1<sup>er</sup> juillet 2023, à temps non complet à raison de 17.50h hebdomadaires, il convient de supprimer le poste de chef de police municipale et d’ouvrir un poste de brigadier-chef principal

**Monsieur Le Maire propose à l’assemblée :**

La suppression de l’emploi de chef de police municipale à temps non complet à raison de 17,50h hebdomadaires, filière police municipale,

Et la création d’un emploi de brigadier-chef principal à temps non complet à raison de 17,5h hebdomadaires relevant de la catégorie C, filière police municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

.../...



- Décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire comme présenté ci-dessus et de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2023, comme suit :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budget ETP		Effectifs pourvus ETP	
		Dont TC	Dont TNC	Tit	Non Tit
<b>FILIERE ADMINISTRATIF</b>					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Rédacteur ppal 1° cl.	B	1	0	1	0
Adjoint administratif ppal 1° cl.	C	2	0	2	0
Adjoint administratif	C	1	0.80	1.80	0
<b>Total filière Administrative</b>		<b>5</b>	<b>0.80</b>	<b>5.80</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique	C	2	2.17	4.17	0
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1	0.80	1.80	0
Adjoint technique ppal 1° cl	C	5	0	5	0
<b>Total filière Technique</b>		<b>8</b>	<b>2.97</b>	<b>10.97</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Agent spéc. ppal 1° cl école mat.	C	0	1.68	1.68	0
<b>Total filière Sociale</b>		<b>0</b>	<b>1.68</b>	<b>1.68</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Educateur APS ppal 2° cl	B	1	0	1	0
<b>Total filière Sportive</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>FILIERE POLICE</b>					
Brigadier-chef principal	C		0.50	0.50	
<b>Total filière police</b>			<b>0.50</b>	<b>0.50</b>	
<b>TOTAL EFFECTIF</b>		<b>14</b>	<b>5.95</b>	<b>19.95</b>	<b>0</b>

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

Acte rendu exécutoire  
 Après dépôt en Sous-Préfecture le 19 AVR. 2023  
 Et publication ou notification du 19 AVR. 2023

Aigüefonde, le 14 avril 2023  
 Le Maire,  
 Vincent GAREL

